



LYON CATHOLIC  
UNIVERSITY

**Guide des concours et subventions  
pour les associations étudiantes  
dans la région lyonnaise**

*Année 2020-2021*

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>Les concours de l'Ucly.....</b>	<b>3</b>
• Le concours des associations et des initiatives étudiantes.....	<b>3</b>
• Le concours vidéo des associations.....	<b>5</b>
<b>La CVEC.....</b>	<b>7</b>
<b>Les concours du CROUS.....</b>	<b>8</b>
• Le concours Culture-ActionS.....	<b>8</b>
• Les concours artistiques du CROUS.....	<b>9</b>
<b>Les subventions par le FIE de l'UdL.....</b>	<b>10</b>
<b>Les Trophées de l'Etudiant.....</b>	<b>12</b>
<b>Le classement des associations.....</b>	<b>13</b>
<b>Initiatives étudiantes (APIE).....</b>	<b>14</b>
<b>Coup2Boost.....</b>	<b>16</b>
<b>Les subventions de la métropole de Lyon.....</b>	<b>17</b>

## INTRODUCTION

*En tant qu'association étudiante, des aides financières peuvent vous être accordées pour mener à bien un projet associatif.*

*Dans la plupart des cas, vous avez seulement besoin de monter un dossier répondant à des critères et de faire preuve de motivation.*

*En effet, dans la région lyonnaise, de nombreux concours vous sont réservés et visent à récompenser vos idées, projets, et votre engagement associatif de manière générale. Il en existe dans plusieurs domaines, disciplines, secteurs.*

*En tant qu'étudiant et selon vos goûts, besoins et domaines d'action, vous pouvez participer à tous ces concours et appels à projets.*

# LES CONCOURS DE L'UCLY

## • Le Concours des Associations et Initiatives Etudiantes

### PRÉSENTATION

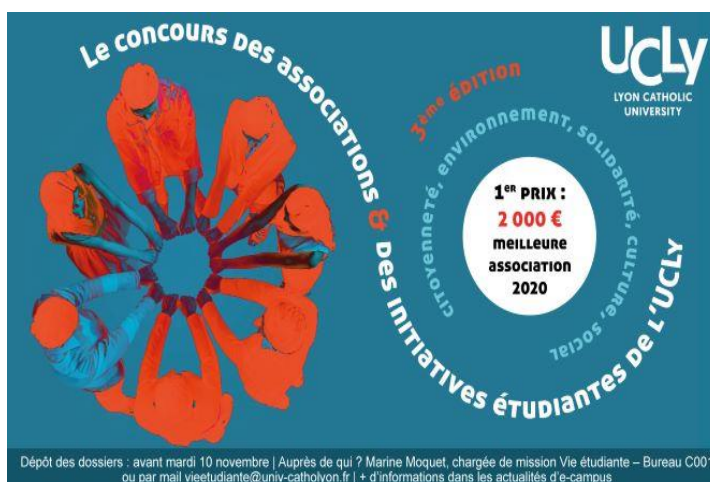
Le Concours des Association et des Initiatives Etudiantes de l'Ucly est un concours gratuit. Il concerne tous types d'associations ou d'initiatives étudiantes interne à l'UCLY. Ce concours recense et récompense les meilleurs projets dans 5 domaines : Solidarité - Social - Culturel – Environnement – Citoyenneté.

### SUBVENTION

L'ucly octroie 5 prix qui seront décernés aux gagnants en Décembre 2020.

- 1<sup>er</sup> prix : 2000€
- 2<sup>ème</sup> prix : 1000€
- 3<sup>ème</sup> prix : 500€
- 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> prix : 250€

Les dotations sont attribuées en deux temps : 75% du montant total lors de la proclamation des résultats et 25% après la réalisation du projet.



### ÉLIGIBILITÉ

Le projet présenté doit :

- Être porté par un groupe d'étudiants ou une association de l'UCLY
- Être novateur
- Être hors cursus pédagogique
- Commencer durant l'université en cours,
- Présenter un budget équilibré
- Ne pas avoir de but lucratif ou commercial

Le dossier de candidature, dont l'aspect est libre, doit faire 6 pages maximum, être rendu au format papier ou par mail et faire apparaître : La présentation des étudiants ou de l'association et du projet, les objectifs, les impacts positifs, le planning, le budget à l'équilibre et les partenaires ou financeurs éventuels.

## **Dates**

10 Novembre 2020 : clôture du dépôt des dossiers

Courant Novembre 2020 : présentation du projet devant la commission

Décembre 2020 : annonce des prix

14 Janvier 2021 : remise des prix lors de la cérémonie des vœux

## • Le concours vidéo des associations

### PRÉSENTATION

La direction de la communication de l'UCLy lance cette année la 2ème édition du Concours vidéo des associations de l'UCLy qui a pour but de mettre en valeur les associations étudiantes et la vie étudiante de l'UCLy.

Ce concours est gratuit et destiné à toutes les associations de l'UCLy. Il recense et récompense les meilleures vidéos présentées.

### SUBVENTION

Le concours sera récompensé par 3000€ de prix en dotation aux associations versés par la direction de la communication.

Cinq prix seront remis par la commission :

- Les premier, deuxième et troisième prix de la meilleure vidéo
- Le prix du meilleur scénario
- Le prix de la meilleure bande audio
- Le prix de l'humour

Un prix sera remis après vote du public :

- Le prix du public

💡 Indépendamment du classement, toutes les vidéos auront vocation à être diffusées sur le site de l'UCLy et les divers médias sociaux (Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn, Youtube).

### ÉLIGIBILITÉ

La vidéo présentée, de 2min maximum, sera jugée selon deux critères majeurs:

- Qualité de la forme (à hauteur de 50%) : photographie, harmonie des images, étalonnage.
- Qualité du fond (à hauteur de 50%) : contenu présenté, scénario, originalité et inventivité de ce dernier.

💡 Les formats acceptés sont les suivants : .mp4, .avi, .mov, .mkv

L'association candidate devra :

- Être portée par un étudiant ou une association étudiante de l'UCLy
- Être novatrice, culturelle et/ou d'intérêt général



- Être non lucrative et non commerciale

## **DATES & DOSSIERS**

Clôture du dépôt des candidatures : 10/11/2020

Livraison : 01/12/2020

Projection et remise des prix : 14/01/2021

Pour adresser sa candidature : [communication@univ-catholyon.fr](mailto:communication@univ-catholyon.fr)

# L'appel à projet CVEC

## PRÉSENTATION

La CVEC est la contribution de la vie étudiante et de campus. Elle permet aux établissements de proposer aux étudiants des services en rapport avec leur bien être et le sport.

L'appel à projet est à destination des groupes d'étudiants, des associations étudiantes et des établissements d'enseignement supérieur bénéficiant ou non de la CVEC.

L'objectif est de financer des projets qui visent à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et le développement de la vie de campus principalement dans l'académie de Lyon.



## ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit :

- Correspondre aux thématiques de la CVEC : l'accompagnement social, la culture, le vivre ensemble, la pratique sportive, le développement durable, la citoyenneté et la santé.
- Avoir une portée innovante et être clair et précis.
- Être exclusivement destiné aux étudiants.
- Faire appel à plusieurs sources de financement.
- Avoir un budget à l'équilibre.

💡 Il est possible de déposer plusieurs projets qui seront étudiés par le jury de manière distincte.

## DATES & DOSSIERS

- Les projets de moins de 2000€ TTC sont étudiés une fois par mois par une commission réduite.
- Les projets supérieurs à 2000€ TTC sont soumis à un comité de pilotage 4 fois dans l'année.

Pour plus d'informations et pour candidater :

<https://www.crous-lyon.fr/viedecampus/cvec/appel-a-projet-cvec/>



## Les concours du CROUS

- **Le concours Culture-ActionS**

### PRÉSENTATION

Culture-ActionS est un dispositif de soutien financier aux initiatives étudiantes dans différents domaines de réalisation de projets en action culturelle, engagement et solidarité, jeune talent, et scientifique/technique. Tous les étudiants en France sont éligibles à ce dispositif, le projet doit être présenté par un étudiant, un groupe d'étudiant, ou une association étudiante dont au moins 50% du bureau sont des étudiants.

### SUBVENTION

Le montant de la subvention varie selon le projet et est déterminé par la commission régionale. Le montant maximum qui peut être versé pour un projet est de 1 000€.

**Attention !** Tout projet non réalisé donnera lieu à un remboursement de la subvention.



### ÉLIGIBILITÉ

Les notions importantes du projet sont son aspect novateur, sa dynamique significative et ses retombées visibles dans le monde étudiant. Il doit :

- Relever d'une initiative étudiante
- Ne pas relever d'un cursus universitaire (projets tutorés ou donnant lieu à une notation)
- Être présenté devant la commission avant sa réalisation
- Être cofinancé par plusieurs partenaires (mentionnés)
- Avoir un budget équilibré

### DATES & DOSSIER

4 commissions régionales par an : **novembre, janvier, mars** et **mai**.

Formulaire à télécharger et à compléter sur le site du CROUS de Lyon :

<http://www.crous-lyon.fr/culture/culture-actions/>

Contact envoi des dossiers : [culture@crous-lyon.fr](mailto:culture@crous-lyon.fr) ou au Service culturel du Crous de Lyon 59 rue de la Madeleine 69007 Lyon

- **Les concours artistiques du CROUS**

## PRÉSENTATION

Le CROUS organise chaque année 7 concours nationaux, ouverts à tous les étudiants de France, dans plusieurs domaines artistiques : danse, musique, théâtre, nouvelle, BD, photographie et court-métrage. Il est aussi possible de s'inscrire en tant qu'association, si le président et le trésorier sont étudiants en France.

Les 3 concours relevant du spectacle vivant sont sans thème. Les 4 autres sont proposés selon un thème commun qui est cette année « 2050 ».

💡 Il est possible de participer à tous les concours proposés par le CROUS de son académie d'étude.

## SUBVENTION

Chaque concours est assorti de nombreuses récompenses.

- Au niveau régional : un chèque, un accompagnement par le service culturel du CROUS et de ses partenaires et une opportunité de diffusion des œuvres dans le cadre d'expositions ou d'évènements du territoire comme avec le festival « Livres dans la boucle ».
- Au niveau national :

1<sup>er</sup> prix : 2000 euros

2<sup>ème</sup> prix : 1000 euros

3<sup>ème</sup> prix : 500 euros

En plus de cela, on accompagne les lauréats vers des professionnels du domaine. Ils ont également une opportunité de représentation comme dans le cadre du Festival d'Avignon.

## DATES & DOSSIER

Les dates limites d'inscription :

*Musique* : **15 janvier 2021**

*Danse* : **28 février 2021**

*Théâtre & Nouvelle* : **14 mars 2021**

*BD, Film court & Photographie* : **16 mai 2021**

Pour participer et constituer votre dossier :

<https://www.crous-lyon.fr/viedecampus/les-concours-artistiques/>

## Les subventions par le FIE de l'UdL

### PRÉSENTATION

La subvention par le FIE (fonds d'initiative étudiantes) est destinée à aider les associations étudiantes dans le but de financer un projet à leur initiative.



L'Université de Lyon propose donc un appel à projets pour soutenir les différentes formes d'engagement des étudiants. Il a pour objectifs de permettre le développement des talents, la création, l'innovation, ainsi que les connexions inter-associations et inter-établissements. Le projet peut concerner tous les domaines (culture, santé, sport, développement durable, solidarité, bénévolat). L'UdL peut aussi subventionner les projets qui visent à améliorer le cadre de vie universitaire, ou à mener des actions de communication au sein de l'université.

### SUBVENTION

Deux catégories sont subventionnées :

- Le FIE « classique » : financement possible de 1000 à 7 500 euros n'excédant pas 50% du budget du projet.
- Le FIE « thématique » (lors de certaines sessions, un thème spécifique est mis à l'honneur qui permet de demander un financement plus important) : financement possible de 1000 à 9 000 euros n'excédant pas 70% du budget du projet.

### ÉLIGIBILITÉ

Pour que le projet soit étudié le dossier de candidature doit répondre à certains critères de recevabilités :

- Le portage : le projet doit être mis en œuvre par une ou plusieurs associations étudiantes d'établissements membres ou associés de l'Université de Lyon. Il doit s'adresser à l'ensemble des étudiants du site Lyon Saint-Etienne et présenter une dimension inter établissement.
- La présentation d'un budget prévisionnel détaillé et équilibré.
- Le dossier de candidature en vigueur et dument complété.
- La présentation des projets en amont de l'action : tout projet dont l'action aura lieu avant la fin de l'appel à projet ne pourra être examiné.

Sont éligibles les projets qui respectent les critères mis en place par l'UdL :

- Faisabilité (étude des conditions techniques, administratives, juridiques, financières de réalisation du projet)
- Mise en place de partenariat
- Cofinancement encouragé (partenaires publics, ou publics : établissement de l'UdL, collectivités territoriales, CROUS, entreprises...)
- Les projets doivent bénéficier à la communauté étudiante
- Retombées du projet pour l'UdL, ses établissements et leurs étudiants

Les projets ne sont pas éligibles s'ils s'inscrivent dans une démarche pédagogique, s'ils concernent les voyages d'études, WEI ou soirées étudiantes, les projets reversant des fonds à une autre association, ceux qui présentent un caractère prosélyte.

## **DATES**

Date limite de dépôt des dossiers pour le FIE « classique » : **28 octobre 2020.**

Date de commission FIE « classique » : 24 novembre 2020.

Voir les détails sur le site de l'UdL : <https://www.universite-lyon.fr>, rubrique Vie des campus > Engagement étudiants.

# Les Trophées de l'Étudiant

## PRÉSENTATION

Concours annuel depuis 22 ans à Lyon, Caen, Saint-Etienne et Montpellier, qui vise à encourager les étudiants à agir au sein de la vie associative de leur établissement.

Il est proposé à tous les étudiants ayant un projet dont la nature de l'engagement est libre (social, humanitaire, culture, développement durable...).



## PRIX

1<sup>er</sup> prix : 1500 euros

2<sup>ème</sup> prix : 1000 euros

3<sup>ème</sup> prix : 500 euros

## DATES

Clôture des candidatures à Lyon : **6 décembre 2020.**

Dossier : L'étudiant ou l'association doit présenter un dossier de candidature comprenant la description complète du projet : rétroplanning, situation, lieu d'action, moyens, partenaires, budget & financement, acteurs locaux et impacts positifs.

Pour plus d'informations :

<https://www.letudiant.fr/corporate/article/les-trophees.html>

Contact : tel : 01 71 16 20 13 ou mail : [trophees@letudiant.fr](mailto:trophees@letudiant.fr)

# Le classement des associations

## PRÉSENTATION

Le classement des Associations est un concours entre associations étudiantes organisé par l'INSEEC qui vise à favoriser l'expérience associative des étudiants. Le leadership, la capacité à travailler en équipe, ou encore, l'esprit entrepreneurial sont autant de qualités activement recherchées dans le monde professionnel.

## SUBVENTION

Le classement des associations récompense 8 associations avec un prix spécial de 2000 euros attribué à la Meilleure Association Étudiante du classement général ainsi qu'une dotation financière ou matérielle d'une valeur de 500 euros attribuée à la meilleure association de chacune des 7 catégories :

- Évènementiel et BDE
- Entreprises étudiantes et services aux entreprises
- Journalisme city-guide
- Innovation, R&D
- Culture
- Sport
- Humanitaire et social



## ÉLIGIBILITÉ

Le Classement est ouvert à toutes les associations étudiantes d'établissements scolaires privés ou publics postbac francophones du monde entier : Écoles de Commerce, École d'Ingénieur, Ecoles de Management et Économie, École de Communication, Universités de Médecine, Universités de Droit, Instituts d'Études Politiques, Écoles de design, etc.

## ÉDITION 2020

Rendez-vous **courant février 2021** pour participer à la 10<sup>ème</sup> édition du Classement des associations. La finale est généralement organisée en novembre.

# Initiatives étudiantes (APIE)

## PRÉSENTATION

L'APIE (Appel à Projets Initiatives Étudiantes) est un appel à projets organisé par la Métropole et la Ville de Lyon pour inciter les étudiants à devenir des acteurs à part entière de la société au sein d'une association étudiante, et ainsi leur offrir la possibilité de réaliser leurs projets à l'échelle de la cité.

## SUBVENTION

La ville et la métropole de Lyon de proposent jusqu'à 2000€ pour financer les projets proposés.

- Evènements culturels, artistiques ou sportifs
- Accueil, intégration, valorisation du territoire
- Projets professionnalisants

## ÉLIGIBILITÉ

Les associations étudiantes éligibles sont celles qui ont des idées dans les secteurs culturel, sportif, de la lutte contre les discriminations ou en rapport avec la citoyenneté et le développement durable. Les associations qui accompagnent les associations étudiantes peuvent également participer.

Le projet doit prendre en compte :

- L'ouverture au plus grand nombre d'étudiants et au grand public
- L'intégration sur le territoire de la Métropole et de la Ville de Lyon
- La contribution à l'intérêt général et à l'intérêt local
- Un budget qui repose sur d'autres sources de financement

ONLY  
LYON



## DATES

Deux APIE dans l'année :

#APIE 1

- Clôture de dépôt des dossiers : le **30 octobre 2020**
- Commission début mi-novembre
- Résultats en février 2021

#APIE 2

Rendez courant mars-avril pour connaître la date limite des dépôts de dossier.

Plus d'informations sur :

<https://www.lyoncampus.com/actualites/detail/soyez-apie>

Candidature par mail : [apie@grandlyon.com](mailto:apie@grandlyon.com)





# Coup2Boost

## PRÉSENTATION

Le concours Coup2Boost est ouvert à tous les projets étudiants et a pour objectif de vous donner l'occasion de financer vos projets en les confrontant aux meilleurs projets étudiants de France. Le concours est ouvert à toutes les thématiques : entrepreneuriat, sport, digital, solidarité, art et culture, développement durable, international et innovation.

## SUBVENTION

Les lauréats du concours Coup2Boost se partageront plus de 20 000 euros. Le concours récompense le projet qui aura reçu le plus grand nombre de votes des internautes, et le campus qui aura été le plus mobilisé, qui seront ensuite amenés à soutenir leur projet devant un jury.

## ÉLIGIBILITÉ

Le concours Coup2Boost est ouvert à toutes les thématiques : entrepreneuriat, sport, digital, solidarité, art et culture, développement durable, international et innovation. Il suffit de faire partie d'une association étudiante de votre campus ou d'être porteur d'un projet avec un groupe d'amis pour pouvoir déposer votre dossier en décrivant votre projet étudiant.

## ÉDITION 2021

Rendez-vous **courant janvier 2021** pour le dépôt des dossiers, pour une remise des prix qui devrait avoir lieu en avril.

Pour plus d'informations :

Contact : Lucie Roche : 01 55 07 84 65 ou [lucie.roche@coup2boost.com](mailto:lucie.roche@coup2boost.com)

Rendez-vous sur : <http://www.coup2boost.com>



# Les subventions de la métropole de Lyon



## PRÉSENTATION

La Métropole de Lyon peut soutenir ponctuellement le projet d'une association qui contribue à l'animation de la vie sociale locale, au renforcement du lien social.

## SUBVENTION

Une enveloppe annuelle de 100 000 euros est consacrée à ces aides. Fourchette des subventions : 300 à 3 000 euros. L'aide attribuée ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût total du projet.

## ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, les associations devront avoir leur siège sur le territoire métropolitain. De plus :

- Les projets soutenus devront avoir un impact direct sur les habitants du territoire
- Les aides seront réservées à des projets spécifiques (pas d'aide au fonctionnement général de l'association)
- L'aide attribuée à un projet ne sera pas reconduite plus de 2 années de suite pour le même projet
- Les associations bénéficiaires d'une subvention de la Métropole au titre d'un autre dispositif ne pourront pas prétendre la même année à une subvention « coup de pouce » pour le même projet
- Les projets liés à la vie interne de l'association (fêtes de fin d'année, goûters de Noël, etc...) ne pourront pas être pris en compte

## DATES

**Attention**, la demande doit être faite au moins 4 mois avant la date de l'événement ou du démarrage du projet.

Le dossier est à envoyer complet à la Métropole de Lyon - Délégation Développement économique Emploi et Savoirs Direction Culture et Vie associative, 20 rue du Lac - CS 33569, 69505 Lyon cedex 03.

Plus d'informations : **04 26 83 94 93** ou [Subvention.grandlyon.com](http://Subvention.grandlyon.com)